

REGLEMENT COURSE DES FOULEES CONTOISES

Art 1 : **ORGANISATEUR** : L'Association Les Foulées Contoises organise le 11 octobre 2026 à Contes, deux courses pédestres d'environ 9km et 17 km (Trail). La course est ouverte à toutes les catégories à partir des juniors, féminin et masculin.

Des courses enfants auront aussi lieu, sous réserve d'une autorisation parentale signée, obligatoire pour les mineurs. Ces courses enfants ne seront pas chronométrées.

Art 2 : **CERTIFICAT MEDICAL** : Les athlètes licenciés devront présenter leurs licences à jour. Pour les non licenciés, la présentation d'un PPS valide est OBLIGATOIRE.

Art 3 : **ASSURANCE** : L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Art 4 : **MEDICAL** : Une assistance médicale sera assurée par l'UDSP06

Art 5 : **RAVITAILLEMENT** : Des postes de ravitaillement seront à disposition des concurrents sur le parcours et à l'arrivée.

Art 6 : **DOSSARDS** : Ils pourront être retirés uniquement le jour de la course

Art 7 : **CLASSEMENT** : Il sera établi un classement général scratch, homme et femme, ainsi que le 1er de chaque catégorie. La remise des prix aura lieu après l'arrivée de tous les participants. Toutes les récompenses sont liées à la présence des bénéficiaires lors de la distribution sur place.

Art 8 : **PARCOURS** : Les participants disposent d'un temps maximum de **3H** pour effectuer les parcours, la sécurité ne pouvant être assurée après ce délai. Ils seront mis hors course après le passage du véhicule de sécurité et devront se conformer aux règles de circulation.

Art 9 : **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions pourront se faire par internet **sur le site de finishers, ou bien sur place /**

Pour tous renseignements : 06.19.05.56.46.

Mail : lesfouleescontoises06@gmail.com

L'inscription est considérée comme ferme et définitive, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf cas de force majeure.

Art 10 : **DROITS A L'IMAGE** : L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

Art 11 : Cette course fait partie du challenge course FSGT.